

ASSUREZ VOTRE SANTÉ !

Vous venez d'arriver en France pour effectuer un doctorat à l'Université Grenoble Alpes ? Retrouvez ici toutes les démarches pour être couvert et prendre soin de votre santé.

VOTRE ASSURANCE SANTÉ EN FRANCE

Avoir une assurance santé est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour.

Étape 1 • Vérifiez si vous devez vous inscrire à l'assurance maladie française

Les procédures dépendent de votre nationalité et de votre situation professionnelle en France.

Pour savoir si vous devez vous inscrire, comment, et auprès de quel organisme, consultez le portail international de l'UGA :

> international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/

Rubrique Assurances > Assurance santé > Assurance maladie et complémentaire santé

- Vous n'avez pas besoin de vous inscrire ? Rendez-vous directement à l'étape 3.
- Pour les autres, suivez les étapes ci-dessous.



Étape 2 • Finalisez votre inscription

Suivez la procédure d'inscription qui correspond à votre situation.

Vous obtiendrez dans un premier temps une «attestation de droits à l'assurance maladie», puis plus tard votre carte Vitale.

Attention, le formulaire pour commander votre carte Vitale vous sera envoyé par courrier postal. Pensez à signaler tout changement d'adresse à votre organisme d'assurance maladie.

Déclarer un médecin traitant

Pour être mieux remboursé, vous devrez choisir un médecin référent (« traitant ») et le déclarer à l'assurance maladie.

Étape 3 • Souscrire une complémentaire santé (mutuelle)

L'assurance maladie, dite sécurité sociale, ne couvre pas la totalité des frais médicaux. Pour couvrir les frais qui restent à votre charge, il est fortement recommandé de souscrire un contrat individuel de complémentaire santé auprès d'une compagnie d'assurance. Dans certains cas, et notamment si vous avez un contrat de travail français, l'adhésion au contrat collectif de complémentaire santé de votre employeur pourra s'avérer obligatoire.

Budget limité ?

Vérifiez votre éligibilité, et faites une demande de Complémentaire Santé Solidaire auprès de la CPAM.

TAUX DE REMBOURSEMENT



PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

Les centres de santé

Les doctorants peuvent bénéficier, sans avance de frais, de consultations médicales auprès de médecins, infirmiers ou psychologues, au sein du service de santé étudiante ou du centre santé jeunes.

À Grenoble : Service de santé étudiante

> <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-grenoble-le-service-de-sante-etudiante/>

À Valence : Centre santé jeunes

> <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-valence-le-centre-sante-jeunes/>



POUR EN SAVOIR +

> international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/
Rubrique Assurances > Assurance santé
Rubrique Au quotidien > Santé

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)

À Grenoble : isso@univ-grenoble-alpes.fr

À Valence : isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr